



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE
L'ÉNERGIE
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

FILIERE VENT

ZONE D'ETUDE

Bande commençant aux abords du littoral jusque 50 km des côtes et/ou 200 m de profondeur.

VENT

source : interpolation des points issus des modèles Aladin et Mesonh issus de Météo France.

paramètre utilisé : vitesse moyenne du vent à 100 m d'altitude V_{moy} ($\text{m}\cdot\text{s}^{-1}$).

critères technico-économiques pour la mise en place de parcs éoliens en mer posés et flottants :

Favorable : $V_{\text{moy}} > 7$

Défavorable : $V_{\text{moy}} < 7$

BATHYMETRIE

source : compilation de plusieurs sources de données :

- les dalles Histolitt du SHOM (mise à jour 2005).
- semi de points avec un pas de 500m fourni par l'IFREMER.
- saisie de lignes bathymétriques sur les cartes SHOM et le GEBCO pour compléter la zone.

paramètre utilisé : profondeur moyenne h (m) à partir du zéro côte marine.

critères technico-économiques pour la mise en place de parcs éoliens en mer :

A/ fixés au fond marin :

Favorable :

Atlantique et Manche Mer du Nord (dû au marnage) : $h < 30$

Méditerranée : $h < 40$

Défavorable :

Atlantique et Manche Mer du Nord (dû au marnage) $h > 30$

Méditerranée : $h > 40$ Défavorable

B/ flottants:

Favorable :

Atlantique et Manche Mer du Nord : $30 < h < 200$

Méditerranée : $40 < h < 200$

Défavorable : $h > 200$

=> Les gisements éoliens en mer posés et flottants correspondent à l'interpolation des critères vent et bathymétrie.

Les différents critères pour l'éolien en mer ont été définis lors de l'étude ADEME-IFREMER en 2007 et mis à jour par les industriels en Octobre 2009.

L'ensemble des critères a pour vocation à être régulièrement mis à jour dans le futur de telle manière à prendre notamment en compte les évolutions technologiques et réglementaires.

Favorable : au vu des critères technico-économiques actuels

Défavorable : au vu des critères technico-économiques actuels